

Volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 2021-2027



Communauté de Communes du Pays Fléchois

Anthony GOGDET

Chargé de mission planification / habitat
Service aménagement du territoire
Centre administratif Jean Virlogeux
Rue Fernand Guillot
72 200 LA FLECHE
02 43 48 53 77

a.gogdet@cc-paysflechois.fr

CONTEXTE

La Communauté de communes du Pays Fléchois a prescrit l'élaboration de son PLUi-H par délibération en date du 22 septembre 2016. Il s'agit du deuxième PLH et du premier PLUi sur ce territoire et cet engagement est volontaire.

Le conseil communautaire a arrêté le PLUi-H le 19 décembre 2019 et l'a approuvé le 14 janvier 2021.

La communauté de communes du Pays Fléchois se situe au Sud du département de la Sarthe et regroupe 14 communes. La population dépasse les 27 000 habitants. Au 1er janvier 2018, la CC a intégré les communes de Oizé et La Fontaine-Saint-Martin, auparavant rattachées à la CC Sud Sarthe. La CC du Pays Fléchois, située à égale distance des agglomérations du Mans, Angers, Laval et Tours.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le volet habitat du PLUi retient 5 orientations stratégiques afin de répondre à des objectifs territorialisés :

- Conforter l'attractivité résidentielle en renforçant les équilibres du territoire ;
- Mobiliser et valoriser le parc de logements existants ;
- Promouvoir un habitat durable et économe en foncier sur le territoire ;
- Mieux répondre aux besoins des populations spécifiques ;
- Piloter et animer la politique locale de l'habitat.

AXES MAJEURS DE PLAN D'ACTIONS

Les orientations du volet habitat du PLUi se déclinent en un programme de 18 actions :

ORIENTATIONS	ACTIONS ASSOCIEES
Orientation 1 : Conforter l'attractivité résidentielle en renforçant les équilibres du territoire	Action 1 : Relancer la production de logements Action 2 : Développer une offre de logements diversifiée sur le territoire
Orientation 2 : Mobiliser et valoriser le parc de logements existants	Action 3 : Lutter contre l'habitat indigne et dégradé Action 4 : Mise en place d'opérations d'amélioration de l'habitat Action 5 : Lutter contre la vacance de logements

Orientation 3 : Promouvoir un habitat durable et économe en foncier sur le territoire	<p>Action 6 : Produire un habitat durable en réduisant la consommation foncière résidentielle</p> <p>Action 7 : Promouvoir une stratégie foncière en lien avec le PLUi-H</p> <p>Action 8 : Promouvoir un partenariat et le conventionnement avec le futur EPFL</p> <p>Action 9 : Développer une offre de terrains adaptés à l'évolution des attentes des habitants et des parcours résidentiels</p>
Orientation 4 : Mieux répondre aux besoins des populations spécifiques	<p>Action 10 : Développer une offre de logements sociaux et très sociaux</p> <p>Action 11 : Mettre en place une convention d'objectifs avec les bailleurs sociaux</p> <p>Action 12 : Poursuivre l'adaptation des logements PMR et mieux répondre aux besoins en habitat des seniors</p> <p>Action 13 : Favoriser l'accès au logement des jeunes</p> <p>Action 14 : Répondre aux préconisations du SDAHGV</p> <p>Action 15 : Mise en place d'un PPGDLSID</p>
Orientation 5 : Piloter et animer la politique locale de l'habitat	<p>Action 16 : Suivi et animation du PLH</p> <p>Action 17 : Mise en place et suivi des dispositifs d'observation</p> <p>Action 18 : Création d'un portail unique d'information à destination de la population</p>

